

CISTERCIENS ET BASTIDES *

LA plupart des bastides ont vu le jour en vertu d'un contrat de paréage. Deux ou plusieurs pouvoirs s'associaient : les possesseurs du sol sur lequel la ville neuve devait être construite; le roi ou un seigneur qui en assurait l'édification, puis la protection et l'administration. L'opération présentait, d'une façon générale, des avantages pour les deux parties : peuplement, exploitation plus intense des terres avec accroissement des revenus pour les uns; même rapport financier et développement de l'influence politique, souvent en territoire concurrent ou rival, pour les autres. Presque toujours, peut-on dire, ce sont les abbayes, détentrices de grands domaines, et la Royauté ou de puissantes maisons seigneuriales qui se sont ainsi associées ¹.

Mais, après avoir dit ce que la Royauté française surtout avait retiré de ces sortes de contrats et de ces fondations, on ne s'est guère préoccupé de façon précise de ce que ces associations avaient pu signifier dans l'histoire monastique et, tout particulièrement, dans l'histoire économique des ordres religieux. Ayant constaté que c'est principalement avec des abbayes cisterciennes que les paréages du XIII^e et du XIV^e siècle ont été conclus et que nombre de bastides ont, de cette manière, été bâties sur le territoire d'anciennes granges, nous avons repris la question de ce point de vue nouveau.

La carte, ici encore, a été notre support. Celle que nous avons établie a donc retenu les bastides fondées en paréage avec les abbayes cisterciennes du Midi de la France, celles aussi qui ont été l'œuvre des Prémontrés, et quelques

villages qui ont reçu de ces ordres des chartes de franchises destinées à attirer un peuplement accru. Le premier coup d'œil y montre, en dehors de rares exceptions, une localisation absolue de ces bastides cisterciennes en Gascogne et entre la Garonne et l'Ariège — localisation dans l'espace qui se double, lorsqu'on a dressé la liste chronologique des fondations, d'un resserrement dans le temps entre 1252 et 1325, avec une densité particulière à la fin du XIII^e siècle. Le problème est ainsi posé par la carte elle-même. Pourquoi cette double localisation ? Quelles relations indique-t-elle entre Cisterciens et bastides ?

* * *

La géographie cistercienne du Sud-Ouest aquitain commande, de toute évidence, pour une part au moins, la répartition des bastides. L'implantation de l'ordre de Cîteaux en Aquitaine s'est faite en trois vagues. Pontigny a d'abord pris pied au nord de la Garonne en fondant, ou plutôt en s'associant, en 1119, l'abbaye de Cadouin en Périgord méridional; Cadouin a essaimé à son tour à Gondon en Agenais (1123), à La Faise en Bordelais (1147), à Saint-Marcel en Bas-Quercy (1175); Font-Guilhem en Bazadais est issue elle-même de Gondon (1147). La colonisation cistercienne de la Gascogne a été ensuite l'œuvre des moines de Morimond; coup sur coup, en 1136-1137, ils implantèrent, malgré beaucoup de difficultés, les trois maisons de Lescaledieu en Bigorre, de Berdoues en Astarac et de Bonnefont en Comminges; de là, partirent les fondateurs des grands couvents de l'Espagne chrétienne, mais sortirent aussi ceux d'autres abbayes gasconnes et languedociennes : Bouillas (1150) et Flaran (1151), filles de Lescaledieu, Gimont (1142) et

* [Extrait de : *Le Moyen âge*, 1950, p. 69-84.]

1. A. CURIE-SEIMBRES, *Essai sur les villes fondées dans le Sud-Ouest de la France aux XIII^e et XIV^e siècles sous le nom générique de Bastides*, Toulouse, 1880, p. 89-109, et O. de SAINT-BLANQUAT, *Les origines des bastides du Sud-Ouest*, dans *Etudes régionales pour l'enseignement*, Toulouse, V, 1942, p. 281-284.

Eaunes (1150), filles de Berdoues, Villelongue en Carcassès (1150), Boulbonne (1150), Peyrignac en Agenais (1151), Nizors (1184), filles de Bonnefont, Clairvaux, enfin, installant aux limites du Toulousain Belleperche (1144) et surtout Grandselve (1145), a gagné, par elles, l'Albigeois, le Rouergue, le Languedoc et, par-delà, la Catalogne; outre Beaulieu en Rouergue, création directe de Clairvaux (1144), tous les établissements cisterciens de ces régions, Fontfroide, près de Narbonne (1146), Calers (1148), Candeil (1152) et Bonnacombe sa fille (1166), se rattachent au tronc de Grandselve. En dehors de ces trois vagues, quelques abbayes telles que Bonlieu près de Bordeaux (1141), Pontaut (1151) et Le Rivet (1189), filles de Jouy, La Garde-Dieu (1150), fille d'Aubazine, et Feuillant en Comminges toulousain (1169), fille de la Creste, ont été des fondations isolées; d'autres, sur le pourtour aquitain, comme La Peyrouse (1153), Dalon (1162) et Bouchaud (1163) en Périgord et Bonneval (1161) en Rouergue n'ont établi que des liaisons extérieures. Les Prémontrés, de leur côté, ont fondé au XII^e siècle les grandes abbayes de La Case-Dieu en Armagnac (1135), Combelongue en Couserans (1138), Pleine-Selve en Blayais (1148), Arthous (1160) et Pagole (1178) au-delà du Gave de Pau².

Cisterciens et Prémontrés ont choisi, en accord avec les prescriptions de leurs statuts, des sites, petits vallons, hauts de pays ou confluents, généralement éloignés des agglomérations existantes. Mais, derniers venus aussi de la grande famille monastique du haut Moyen âge, ils ont dû se contenter des terroirs qui n'avaient pas été jusque-là occupés par les Bénédictins ou les Clunisiens. De ce point de vue, la comparaison de la carte de l'Aquitaine monastique à la fin du XI^e siècle et de celle de l'implantation cistercienne fournit une démonstration étonnante : les vides de la première sont comblés par les pleins de l'autre. Ainsi, la vie monastique avait-elle très peu pénétré en Gascogne jusqu'à 1100; entre la Baïse et le grand arc de

la Garonne, il n'y avait à peine alors que les vieilles maisons de Pessan, du Faget et de Simorre et que quelques prieurés de l'abbaye de Lézat; c'est là que la poussée du XII^e siècle a été le plus intense. Par contre, en Chalosse et en Béarn, où convergeaient les routes de Compostelle, les fondations bénédictines, clunisiennes et augustinienes étaient très serrées au début du XII^e siècle; là, les nouveaux venus n'ont trouvé que peu de place. Au total, les abbayes cisterciennes et prémontrées se sont installées en ordre dispersé au nord de la Garonne, soit à la lisière du Massif Central, soit sur les plateaux entre les rivières, et, au contraire, en rangs serrés au sud du fleuve : le territoire compris entre la haute vallée de l'Adour à l'ouest et la vallée de l'Ariège à l'est compte quinze abbayes d'hommes antérieures à 1200. Il resterait à connaître les raisons historiques et géographiques de ce retard de la colonisation monastique dans ces pays des collines de Gascogne et du Terrefort et des terrasses de la haute et moyenne Garonne et de l'Ariège; mais cela nous éloignerait trop de notre recherche. Le fait qui importe, c'est la concentration relative du mouvement cistercien dans cette région du Sud-Ouest aquitain : elle commence à éclairer notre « tache » de bastides.

Il est curieux, néanmoins, qu'en dehors de cette région les autres abbayes cisterciennes n'aient qu'assez peu donné naissance à des bastides. C'est qu'il faut tenir compte, maintenant, de leurs partenaires. Une simple statistique montre la voie : sur les 44 bastides recensées ici, 28 ont été fondées en paréage avec Alphonse de Poitiers, Eustache de Beaumarchais ou les autres sénéchaux du roi de France³. Alphonse de Poitiers a presque inauguré la série par la fondation, avec l'abbaye commingeoise de Bonnefont, de Carbonne sur la Garonne en amont de Toulouse (1256); son sénéchal d'Agenais créa ensuite Castillonnès sur un terroir de l'abbaye de Cadouin (1260), et son sénéchal de Toulouse, Gimont sur le territoire voisin de

2. Le tableau ci-dessus a été établi à l'aide de L. JANAUSCHICK, *Originum cisterciensium*, t. I, Vienne, 1877, et de Dom COTTINEAU, *Répertoire topographique des abbayes et prieurés*, Mâcon, 2 vol., 1939.

3. On trouvera les détails et les références relatifs à la plupart des paréages suivants dans A. CURIEU-SEIMBRES, *op. cit.*, pass.; GOURON, *Les chartes de franchises de Guyenne et Gascogne*, Paris, 1935, pass., et les ouvrages indiqués dans notre précédent article, *Le Moyen âge*, 1948, p. 113-114 (notes bibliographiques).

l'abbaye (1266); avec Belleperche, le frère de Louis IX conclut encore les paréages pour Donzac, Cordes-Tolosannes et Angeville⁴, et avec Calers celui de Gaillac-Toulza.

Eustache de Beaumarchais, le premier sénéchal de Philippe le Hardi à Toulouse (1272-1294), n'a pas réalisé moins de douze accords de paréage avec les Cisterciens et les Prémontrés pour la construction de bastides. Ce furent d'abord celui de Rimont avec Combelongue (1272). Le paréage avec le seigneur de Gaure pour la fondation de Fleurance sur les terres de l'abbaye de Bouillas est de 1274. Le sénéchal traita ensuite avec toutes les maisons cisterciennes de Gascogne : avec Grandselve pour Beaumont (1279) et Grenade-sur-Garonne (1290); avec Gimont pour Saint-Lys (1280); avec Berdoues pour Mirande et Pavie (1281); avec Nizors pour Boulogne-sur-Gesse (1283); avec Lescaledieu pour Rejaumont (1285); avec Feuillant pour Beaufort (1291); avec Bonnefont pour Plaisance-du-Touch (1280-1294); sans compter un essai avec Belleperche.

L'activité des successeurs du grand sénéchal de Toulouse et des autres officiers capétiens se ralentit après cet énorme effort et fut beaucoup plus dispersée. Le paréage conclu en 1283 entre Guillaume de Cohardon, sénéchal d'Agenais, et l'abbé de Peyrignac pour la fondation de Lacenne aboutit à un demi-écheq. Guichard de Marciac, sénéchal de Toulouse, fut plus heureux avec la bastide qui prit son nom, élevée sur un terrain des Prémontrés de La Case-Dieu (1298). Sur les terrasses de la haute Garonne, Labastide et Peyssiés, créations toulousaines, se bâtirent encore de concert avec Feuillant. Solomiac, ainsi désignée du nom du sénéchal de Toulouse, mais projetée avec l'abbaye de Gimont par son prédécesseur Jean de Trie en 1323, et Beauchalot, dont le paréage fut conclu avec Bonnefont par le réformateur royal Raoul Chaillot en 1325⁵, ferment la liste des bastides cisterciennes et royales. En dehors de la Gascogne et du Toulousain, on ne saurait citer que Villeneuve-de-Berg, création des sénéchaux de Beaucaire en Vivarais, en accord avec les abbés

de Mazan (1284) et Saint-Louis en Razès, peut-être élevée sur un terrain de l'abbaye de Fontfroide (avant 1301)⁶.

Cette collaboration de la royauté capétienne et des Cisterciens à la fin du XIII^e siècle et au début du XIV^e est, avec la localisation des abbayes elles-mêmes, l'autre raison de la concentration des bastides à l'intérieur de la grande courbe de la Garonne. Au lendemain, en effet, de la mort du comte de Toulouse Raimond VII (1249) et du traité de Paris de 1259 avec le roi d'Angleterre, puis de la réunion du comté toulousain à la Couronne en 1271, Alphonse de Poitiers et les sénéchaux royaux ont eu pour programme non seulement de mettre en défense l'Agenais et la « frontière » de Guyenne, mais aussi de faire pénétrer l'influence capétienne dans les grandes seigneuries du Midi gascon et pyrénéen. La guerre albigeoise avait ruiné la maison raimondine, mais ses feudataires de Foix, Comminges, Astarac, Armagnac et Lomagne étaient sortis sans grand dommage de l'épreuve. Sous la seule réserve de l'hommage de leurs hauts barons, les comtés gascons étaient encore étrangers à la France royale au milieu du XIII^e siècle. Planter des bastides au cœur de ces seigneuries pour y installer le roi, drainer à son profit leur activité et leurs ressources et y faire rayonner sa justice, a été le procédé de lente progression des officiers royaux. Les terres des abbayes étaient presque les seuls interstices possibles pour se couler ainsi dans le dispositif de ces principautés territoriales. En Languedoc, le problème ne se présentait pas de la même façon : le domaine des comtes de Toulouse y avait été annexé en 1229 et les petites seigneuries rayées de la carte après la révolte de Trencavel en 1240. Les fiefs pyrénéens et gascons étaient les derniers pays du Midi à échapper à l'emprise royale : ce sont eux qui ont été criblés de bastides. Les maisons cisterciennes y étaient nombreuses et bien nanties : c'est à elles que la Royauté a surtout demandé leur concours.

Mais cette offensive de bastides royales appela des protestations de la part des barons gascons, puis une véritable contre-offensive de

4. *Hist. gén. de Languedoc*, éd. Privat, t. VIII, col. 1733-1735.

5. L. et H. GARY, Monographie de Beauchalot, dans *Revue de Comminges*, t. LXI, 1948, p. 86-100.

6. FÉDII, Construction d'une bastide au XIII^e siècle, dans *Mém. Société des Arts et Sciences de Carcassonne*, 1^{re} série, t. IV, p. 232.

bastides seigneuriales. Les comtes de Comminges se plaignirent en 1269 des projets de paréage entre les officiers d'Alphonse de Poitiers et l'abbaye de Combelongue, et s'opposèrent pendant deux ans à la construction de Beauchalot (1325-1327). En concluant, le 29 janvier 1253, avec les Cisterciens de Boulbonne, le paréage pour la fondation de Mazères sur l'Hers, le comte de Foix Roger IV devança assurément une initiative d'Alphonse de Poitiers. Par la suite, les comtes gascons s'efforcèrent, en traitant avec les Cisterciens, de mettre la main sur des terroirs qui auraient pu tenter les agents du roi, ou de s'immiscer en tiers dans des paréages. Les comtes de Foix fondèrent ainsi, avec les Prémontrés de Combelongue, Labastide-de-Sérou (1252) et Campagne sur l'Arize (1255), avec les Cisterciens de Nizors, Blajan en Nébouzan (1283) et, avec Lescaledieu, Labastide-Avezac (1305). Les comtes de Comminges s'accordèrent avec Bonnefont pour Bousens et avec Nizors pour Mondilhan (1264) et Nénigan (1282). Pour les terrains de l'abbaye de Nizors, la compétition fut rude : Bernard VI de Comminges enleva bien ces deux premiers paréages, mais le comte de Foix, son rival en Nébouzan, et Eustache de Beaumarchais eurent le dernier mot avec Blajan et Boullogne⁷. Les comtes d'Astarac ne restèrent pas plus inactifs, accaparant toutes les possibilités de la riche abbaye de Berdoues et entrant à côté du roi dans ses deux principales bastides : Aujan et Meilhan (1280), Mirande et Pavie (1281). La construction de Masseube avec Lescaledieu fut aussi leur œuvre (1274). Les comtes d'Armagnac, enfin, participèrent à la fondation de Valence-sur-Baise avec les abbés de Flaran (1274) et à celle de Mourède (1286) et de Plaisance (1322) avec les abbés de La Case-Dieu. Le résultat matériel de ces ripostes seigneuriales aux créations royales fut d'accumuler de nouvelles bastides là où déjà il s'en implantait beaucoup. Autre raison du foisonnement des bastides gasconnes.

La première question posée par la carte paraît ainsi résolue : la localisation des bastides cisterciennes dans le Sud-Ouest provient, à la

7. Ch. HIGOUNET, *Le comté de Comminges, de ses origines à son annexion à la Couronne*, Toulouse, 1949, p. 175-176.

fois, de la grande densité des abbayes et des domaines de l'Ordre dans cette région, de la politique de pénétration de la Royauté capétienne dans ce même pays et de la riposte des seigneurs méridionaux, politique et riposte toutes deux appuyées sur des paréages.

**

Pourquoi, dès lors, Cisterciens et Prémontrés sont-ils entrés, aussi largement, dans ce jeu politique gascon ? Car, un paréage était un contrat ; et si l'on a vu jusqu'ici l'intérêt qu'ont pu y trouver le roi de France ou les barons régionaux, on peut penser que les abbés n'ont pas traité de leur côté sans escompter des avantages. On a tôt fait, avons-nous vu, d'énumérer, en généralisant, ces avantages possibles. Mais est-ce bien, simplement, une augmentation du revenu de leurs domaines qu'ont recherché les Cisterciens ? Comment, d'ailleurs, ces maisons monastiques, à l'origine volontairement en retrait du monde, ont-elles pu entrer dans pareilles spéculations temporelles ? Pourquoi même, parfois, comme Calers en 1268 et Belleperche en 1269⁸, ont-elles devancé les pouvoirs laïques en offrant des terroirs et en sollicitant la fondation de bastides ?

L'attitude des Cisterciens dans ce mouvement de création de bourgades neuves ne peut se comprendre que si on la relie aux caractères particuliers de l'exploitation de leurs domaines ruraux au XII^e et au début du XIII^e siècle. Cette exploitation était, en effet, totalement différente de celle des autres seigneuries terriennes ; alors que dans celles-ci la majeure partie du sol était cultivée par des tenanciers qui ne rendaient au seigneur qu'un cens annuel et des services, dans les granges de Cîteaux ou de Prémontré régnait la mise en valeur directe par les moines eux-mêmes ou, surtout, par des convers et quelques serviteurs à gages. Bulles de protection apostolique et chartes des cartulaires⁹ donnent des

8. *Hist. gén. de Languedoc*, éd. Privat, t. VII, p. 568.

9. Les bulles sont publiées dans la *Gallia Christiana*, t. I, II, et XIII, et dans W. WIEDERHOLD, *Papsturkunden in Frankreich*, VII, Gascogne, Guyenne, Languedoc, *Nachrichten v. der kön. Gesell. der Wissensch. zu Göttingen*, Phil. hist. Klasse, Beiheft, 1913. Les car-

séries de ces granges cisterciennes installées, en général, peu d'années après la fondation des abbayes. De grandes maisons comme Cadouin, Berdoues, Bonnefont ou Grandselve en possédaient jusqu'à douze, non pas seulement à une journée de marche du monastère, mais parfois très éloignées. Leur territoire de culture formait souvent un seul tenant de vaste étendue autour des bâtiments, et leurs droits d'usage et de parcours pour les animaux dans les forêts et les landes s'étendaient sur de plus grands espaces encore. Par l'essartage, de la terre était gagnée à la culture autour du noyau central de ces exploitations, et de grands troupeaux pâturaient sur les jachères et dans les bois proches.

Une grange comme celle d'Aiguebelle, par exemple, une des cinq de l'abbaye de Gimont, située à une trentaine de kilomètres de la maison-mère sur le rebord de la haute terrasse de la rive gauche de la Garonne, se constitua par donations et échanges, entre 1160 et 1164, un terroir d'exploitation directe d'un seul tenant d'une trentaine d'hectares environ, en gagna autant, peut-être, en quelques années sur les bois et les friches voisins et obtint le droit de passage pour ses animaux sur une large bande de terrain depuis l'abbaye jusqu'à la Garonne. Elle était exploitée, sous la direction d'un majoral, par des convers qu'aidaient à l'occasion des travailleurs stipendiés¹⁰. En maints endroits, ces granges ont trouvé, certes, des embryons de terroirs cultivés; mais il n'y a pas de doute que, très souvent, dans les premières décades de leur installation, les convers ont eu à fournir un gros effort d'essartage ou de débroussaillage pour leur donner le niveau

de production nécessaire aux divers besoins de l'abbaye¹¹.

Or, dans vingt-six cas à notre connaissance — et probablement dans la plupart des autres —, les bastides fondées à la fin du XIII^e siècle en paréage avec les Cisterciens se sont bâties sur le terroir d'une de ces granges, ou sur celui de l'abbaye elle-même, et en ont reçu une forte partie pour leur lotissement agraire.

Elevées sur le territoire des maisons-mères sont Gimont dans le terroir de Saint-Justin voisin de l'abbaye, Cordes-Tolosannes toute proche de Belleperche et Gaillac-Toulza dans le vallon de Calers, Rimont qui ne faisait qu'un avec Combelongue, Valence-sur-Baise au-dessus de Flaran, Boulogne-sur-Gesse et Blajan de part et d'autre de Nizors et d'une de ses granges. La confirmation du paréage de Gimont par le roi en 1280 prévoyait le retour du lieu de Saint-Justin à l'abbaye de Gimont en cas de non-peuplement¹².

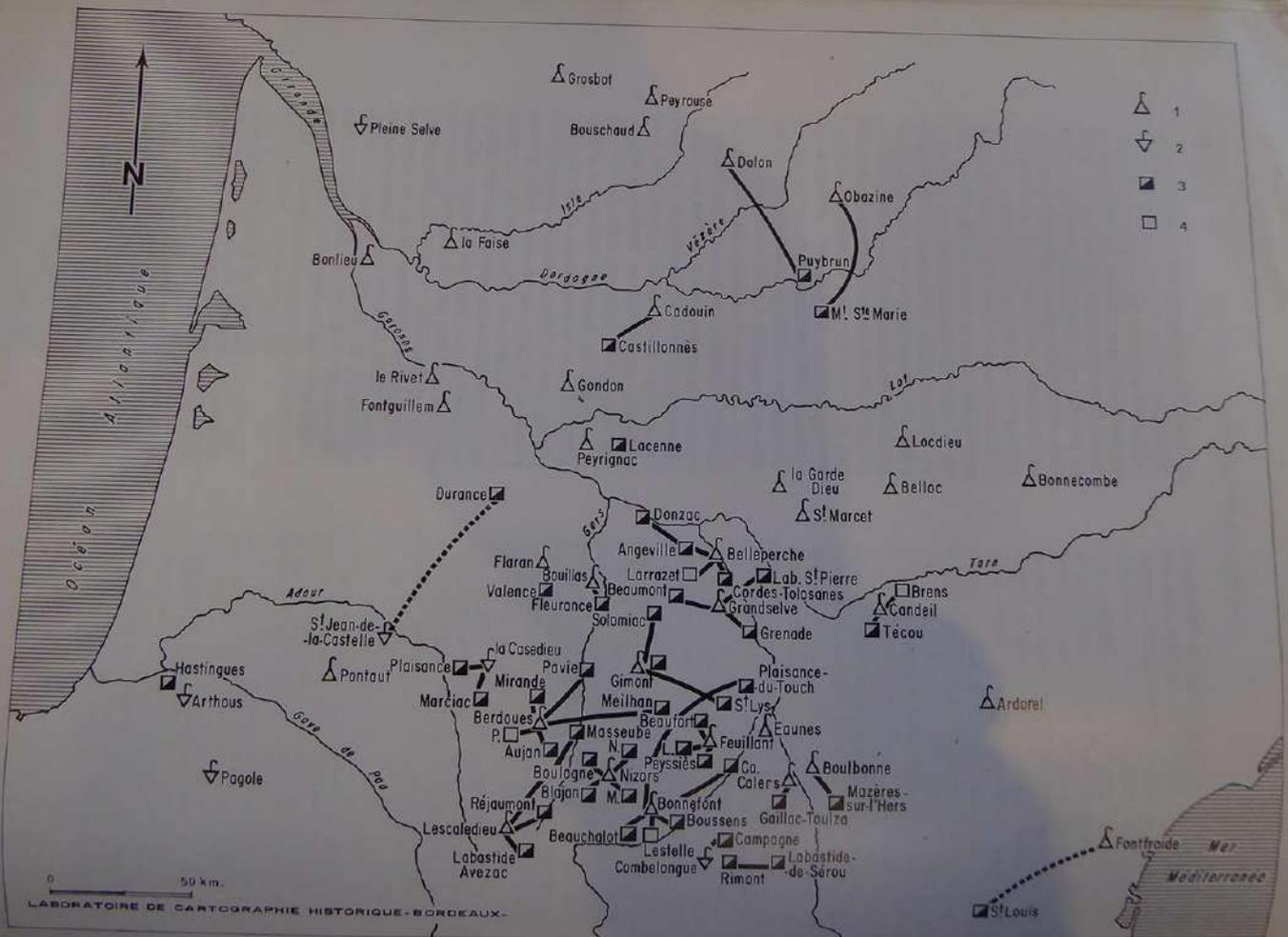
Les exemples de granges dont le domaine a donné naissance à des bastides s'offrent, aussi, nombreux à nous. L'abbaye de Berdoues passa ainsi paréage entre 1279 et 1281 pour la transformation de quatre de ses granges : les plus éloignées Aujan (1279) et Meilhan (1280) ne sont devenues que de petits villages; Pavie, sur le territoire de la grange d'Esparsac (1281-1289), a voulu rivaliser avec Auch; Mirande surtout, sur la terre de Lézian proche de la grange d'Artigues, a eu une belle fortune (1281). L'abbaye de Bonnefont, de la même façon, a progressivement construit des bastides à côté de presque toutes ses granges. Carbonne (1256) s'est bâtie près de celle de Canet; le terroir de Boussens fut taillé, probablement, dans l'exploitation de Pentens; sur les lointaines rives du Touch, Plaisance a été dessinée dans le territoire de la grange de Minhac; c'est sur 800 arpents distraits du territoire de la grange d'Apas que fut enfin fondée Beauchalot (1325). A Masseube, la maison de Lescaledieu possé-

11. Les textes positifs relatifs au défrichement sont en réalité peu fréquents; nous nous réservons de les relever ailleurs en étudiant l'économie agraire cistercienne du Sud-Ouest aquitain et gascon; mais les sites, les terroirs et la toponymie ne laissent pas d'hésitation sur un tel travail dans bon nombre d'abbayes et de granges de cette région.

12. GOURON, *op. cit.*, n° 1015 (août 1280, Paris).

tulaires publiés ou analysés des grandes maisons cisterciennes du Sud-Ouest de la France sont les suivants : *Cartul. de l'abbaye de Cadouin*, éd. J.-M. MAUBOURGUET (th. Bordeaux), Cahors, 1926; *Cartul. de Berdoues*, éd. CAZAURAN, La Haye, 1905; *Cartul. de l'abbaye de Gimont*, éd. CLERGEAC (*Arch. hist. de la Gascogne*, 2^e série, fasc. 9), Paris-Auch, 1905; *Cartul. de l'abbaye de Grandselve*, analyse par A. MOLINIER, dans *Hist. gén. de Languedoc*, t. VIII, col. 1754-1883, *Catalogue des actes de l'abbaye de Boulbonne*, *ibid.*, t. VIII, Col. 1883-1923; *Cartul. de l'abbaye de Bonnecombe*, éd. P.-A. VERLAGUET (*Arch. hist. du Rouergue*, V), t. I, Rodez, 1918-1925.

10. Nous renvoyons en bloc aux documents du *Cartul. de l'abbaye de Gimont*, éd. CLERGEAC, VI, Grange d'Aiguebelle, p. 374-455.



CARTE 26. — Occitania et bastides.

dait aussi une grange avant le paréage qui décida de la construction de la bastide (1274); de même, à Fleurance, la maison de Bouillas (avant 1274).

Les cas des granges de Gimont à Aiguebelle et à Franqueville est typique. Ces deux exploitations étaient les plus éloignées de l'abbaye et possédaient de gros terroirs; les Cisterciens en conservèrent toute l'activité directe aussi longtemps qu'ils le purent; mais, le 26 mai 1280, ils détachèrent de la première le terrain où se développa la bastide de Saint-Lys¹³, et ils cédèrent au roi, le 4 mars 1325, 500 arpents de la seconde pour fonder la bastide qui devint Solomiac¹⁴. On peut encore citer Mazères, où une grange de Boulbonne existait avant le paréage de 1253, Donzac fondée près d'une grange de Belleperche (vers 1265) et les grandes bastides de l'abbaye de Grandselve, Beaumont-de-Lomagne et Grenade-sur-Garonne. Les Cisterciens traitèrent, dit une curieuse enquête de 1311, pour construire Beaumont *cum Gallicis* « avec les Français »; l'édification en commença quelques années avant le paréage de 1279 dans un lieu que l'abbaye exploitait depuis le milieu du XII^e siècle¹⁵. Grenade, dont le paréage fut conclu le 4 septembre 1290 entre l'abbé de Grandselve et Eustache de Beaumarchais, s'est construite au confluent de la Save et de la Garonne, sur l'emplacement de la grange de Vieilles-Aigues et d'autres terres monastiques¹⁶.

C'est donc, semble-t-il, à une transformation délibérée de l'exploitation de leurs domaines et de leurs granges qu'il faille rattacher la collaboration des Cisterciens à la « politique » de fondation de bastides. Une crise de recrutement a commencé à se faire sentir dans l'Ordre cistercien vers le milieu du XIII^e siècle, crise de vocation, concurrence des ordres nouveaux, tarissement de la source des convers sur-

tout par l'augmentation de la prospérité générale¹⁷. Or, sans convers, comment maintenir le niveau de production des granges, dont l'exploitation reposait justement sur ce type de personnel? Faire appel, plus encore qu'au siècle précédent, à la main-d'œuvre salariée? C'était alors accroître les frais de l'exploitation sans augmenter corrélativement son rapport. Pour suppléer à cette carence de bras et maintenir néanmoins le revenu de leurs domaines ruraux, les Cisterciens, qui avaient d'ailleurs depuis longtemps déjà à la fin du XIII^e siècle oublié les interdictions des statuts de 1134, n'ont eu, dans ces conditions, d'autre moyen que de réaliser une part de leur actif en donnant des terres en tenure. Fonder une bastide sur une fraction du terroir d'une abbaye ou d'une grange leur a permis d'atteindre ce but avec le maximum de chance de succès : le paréage a garanti le peuplement, les nouveaux habitants ont fourni la troupe des tenanciers, les lots de tenure ont donné des cens et des agriers importants, auxquels sont venus s'ajouter les produits des droits de marché et de justice de la nouvelle agglomération. Ce n'est pas, somme toute, pour augmenter le revenu de leurs domaines que les Cisterciens paraissent avoir participé à la fondation des bastides, mais, le plus souvent, pour en maintenir d'abord le niveau.

Bastides de « rapport », ces bastides cisterciennes présentent, dans l'ensemble, des caractères tout différents de ceux des bastides frontalières de Guyenne. Il était inutile de choisir pour elles des sites de défense; et d'ailleurs l'emplacement des terroirs des granges ne laissait pas toujours la possibilité du choix. Si Valence-sur-Baïse et Cordes-Tolosannes ont trouvé la protection d'un haut rebord de plateau et Carbone celle d'un méandre de la Garonne, la plupart des autres fondations cisterciennes s'étaient largement dans les plaines ou sur les croupes des collines toulousaines et gasconnes. Bastides de plaine : Mazères, Campagne, Masseube, Plaisance-du-Touch, Grenade, Beauchalot; bastides de grands versants : Fleurance, Gimont, Beau-

13. P. DELAUX et F. LIBÉROS, *Histoire de la bastide de Saint-Lys*, Toulouse, 1904, pass.

14. *Ordonnances des rois de France*, t. XII, p. 500.

15. F. MOULENQ et G. BABINET DE RENCOGNE, *Le livre juratoire de Beaumont-de-Lomagne*, Montauban, 1888, p. III-V et 23-40.

16. R. RUMEAU, Notes et documents pour servir à l'histoire de Grenade, dans *Bull. Société géogr. de Toulouse*, 1886, et M.-L. JANSEN, *Une bastide typique : Grenade*, dans *Etudes régionales pour l'enseignement*, Toulouse, V, 1942, p. 310-315.

17. *Statuta ord. cisterciensis*, 1274, 12, éd. CANIVEZ, t. III, p. 128 : *Item, cum praesenti tempore Ordo multum patiat penuriam conversorum...*

du pays, des centres actifs d'exploitation et de transactions rurales.

La création de bastides a correspondu dans la vie économique de l'Ordre cistercien à la nécessité générale de transformer l'ancienne exploitation directe des granges en exploitation « seigneuriale ». En Franche-Comté, au XIV^e siècle, les Cisterciens ont aussi construit des villages sur les terroirs de leurs granges²³. Ailleurs, la crise du système a été résolue à partir de cette époque par le morcellement de parties du domaine des granges, sans création

d'agglomération, mais avec abandon des parcelles à des tenanciers²⁴. Les chapitres généraux de la première moitié du XIV^e siècle nous donnent l'écho de cette transformation à Bonnevaux en Viennois, à Mores en Champagne et à Villers en Brabant²⁵. Les Cisterciens sont alors devenus des seigneurs fonciers comme les autres et, comme eux, des rentiers du sol. Des granges aux bastides de Gascogne, on mesure ainsi la dégradation de l'institution cistercienne.

23. A.-M. AUBERT, Histoire et développement d'une abbaye cistercienne, Bellevaux en Franche-Comté, dans *Position thèses Ecole des Chartes*, 1926, p. 16. — L'élargissement des « granges » bourguignonnes en villages aux XVI^e et XVII^e siècles, étudié par P. de SAINT-JACOB, Etudes sur l'ancienne communauté rurale en Bourgogne, dans *Annales de Bourgogne*, t. XIII, 1941, p. 171-180, n'appartient pas, par contre, au phénomène que nous venons d'exposer.

24. D. KNOWLES, *The religious orders in England*, Cambridge, 1947, p. 77.

25. *Statuta ord. cisterciensis*, 1338, 10; 1341, 5; 1344, 34, éd. CANIVEZ, t. III, p. 486 : *Petitio abbatis Bonaevallis Viennensis qui petit quod partem cuiusdam territorii pertinentis ad quandam grangiam suam vocatam Grillieriam minus ad praesens utilem sibi et suo monasterio, possit in emphyteosim vel infeodationem perpetuam tradere*; 1344, 63, *ibid.*, p. 494 : *quasdamque terras ad sui monasterii grangias pertinentes ultra quinquennium certis personis tradere seu ad vitam vel in emphyteosim perpetuam assignare* [Mores]; 1344, 64 [Villers], 71, 72. Le mouvement paraît avoir été plus précoce en Gascogne, précipité, semble-t-il, par l'action parallèle de la Royauté.